



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°256/2016

**OBJET : Vocation vers un vignoble de Grand Site**

**Membres : 18**

**Présents votant : 9**

**Pouvoirs : 3**

L'an deux mille seize, et le 7 novembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 28 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Mourèze.

PRESENTS votants :

- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée suppléante de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Marie Christine BOUSQUET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC.

Dans les années 70, suite à la mise en eau de la vallée les nouvelles berges du lac, propriété du Département, avaient été louées en bail aux viticulteurs. 40 ans plus tard, ces baux viticoles sont arrivés à expiration.

Pour renouveler ces baux, le Département souhaite privilégier les cultures pérennes (vignes, vergers, oliveraies) et les pratiques respectueuses de l'environnement. Il s'agit, sur la propriété départementale : de maintenir la vocation viticole en soutenant les viticulteurs en place, mais aussi en favorisant l'installation de vigneron en production qualitative et/ou biologique.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Madame la Présidente propose d'accompagner le site classé vers une labellisation généralisée (AOC et/ou IGP) de sa production viticole. Une partie du parcellaire du Grand Site est reconnu en potentiel « AOC Coteaux du Languedoc » depuis 2012. Des viticulteurs d'Octon proposent déjà des vins « AOC Terrasses du Larzac ». Il existe aussi une IGP « Coteaux du Salagou », à mieux valoriser. L'enjeu est d'inciter l'ensemble des viticulteurs à faire évoluer leurs pratiques, mais également les caves coopératives à prendre en compte ces évolutions en proposant des cuvées différenciées, voire bio.

Madame la Présidente propose d'utiliser le foncier public du Département comme un levier d'évolution de la viticulture du site classé vers un « vignoble du Salagou ».

Le Comité Syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

Affichée le :

**DECIDE à l'unanimité :**

- de soutenir cette vocation viticole du domaine départemental sur le Grand Site du Salagou – Cirque de Mourèze,
- de soutenir cette démarche d'évolution vers un vignoble du Grand Site,
- de désigner le Syndicat mixte comme structure coordonnatrice de cette démarche,
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les partenaires institutionnels extérieurs afin d'accompagner cette démarche.

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault, le 7 novembre 2016

La Présidente

15 avenue Raymond Lacombe  
34800 Clermont l'Hérault

Marie PASSIEUX

ARRIVÉ LE:

17 NOV. 2016

SOUS PRÉFECTURE  
DE LODEVE (34)